

Charte Handicap

- **Accompagner les collaborateurs rencontrant des problèmes de santé handicapants pour favoriser le maintien dans l'emploi.**
- **Veiller au recrutement, à l'intégration et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.**
- **Informier et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise (collaborateurs, managers, équipe médicale, représentants du personnel) sur le handicap.**
- **Développer des partenariats durables avec des entreprises du secteur protégé et adapté.**



Jean-Yves RIVIERE
DRH du Groupe NEXEYA